

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

UNE PUBLICATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE, SECRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION, DIRECTION DE LA MÉMOIRE, DU PATRIMOINE ET DES ARCHIVES

ALLONS ENFANTS...



LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

Ministère de la défense

Secrétariat général pour l'administration

Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives

60 boulevard du général Martial Valin - CS 21623

75509 Paris Cedex 15

Abonnement/résiliation

dmpa-bapi.chemins.fct@intradef.gouv.fr

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Myriam ACHARI

RÉDACTEUR EN CHEF

Grégory AUDA

COMITÉ DE RÉDACTION

Laure BOUGON • Alice CAMUS DE VALENCE

Dominique DELPEUCH • Bertrand FONCK

Baptiste LÉON • Caroline MARCHAL

Gérard MONNEVEU • Isabelle SOLANO

Élise TOKUOKA • Thierry WIDEMANN

Sylvie YEOMANS

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

Christine RODI

ASSISTANT DE RÉDACTION

Frédéric GUENARD

ICONOGAPHE

Joëlle ROSELLO

...

CHEF DE LA MISSION COMMUNICATION

Valérie STRAUS (SGA/COM)

DIRECTEUR ARTISTIQUE / GRAPHISTE

© Pascal ILIC (SGA/COM)

MAQUETTISTE / GRAPHISTE

Stéphanne PARINAUD (SGA/COM)

PAO, IMPRESSION ET ROUTAGE

PGT + PGP (SGA/SPAC)

Pôle graphique de Tulle - 2, rue Louis Druliolle

CS 10290 - 19007 Tulle Cedex

N°ISSN : 1150-70 55 - Tirage : 23 000 exemplaires

Dépôt légal : 4^e trimestre 2016

Le site Internet Chemins de mémoire propose
des dossiers sur l'actualité mémorielle
et des articles historiques pour aller plus loin
www.cheminsdememoire.gouv.fr

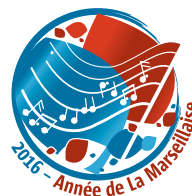
Retrouvez les anciens numéros
des *Chemins de la mémoire* dans la rubrique
«Mémoire et Patrimoine»
www.defense.gouv.fr



←

Cours d'expression corporelle
devant une réplique de *La Marseillaise*,
musée des Beaux-Arts de Dijon, 1979.

© Janine Niepce / Roger-Viollet



L'ACTUALITÉ

3

L'ÉVÉNEMENT

4/5

La Marseillaise
Chant de guerre, chant de liberté

LE DOSSIER
LA MARSEILLAISE
D'HIER À AUJOURD'HUI

6/10

CAHIER CENTRAL

CHANTONS ENFANTS...
LA MARSEILLAISE

L'ENTRETIEN

11

Aurore Tillac

L'ACTEUR

12

Rouget de Lisle & La Marseillaise

RELAIS

13

Comprendre La Marseillaise

CARREFOUR(S)

14/15



Claude Joseph Rouget de Lisle (1760-1836), officier français du Génie, chantant pour la première fois *La Marseillaise* chez le baron Philippe Frédéric de Dietrich (1748-1793), maire de Strasbourg (1792). Gravure de Hippolyte-C. Dutheil (XIX^e siècle).

© Roger-Viollet

2016, ANNÉE DE LA MARSEILLAISE

Ce dernier numéro de l'année des *Chemins de la mémoire* s'attache à un sujet au relief particulier. Car cette *Marseillaise* qui retentit dans les stades, durant des commémorations, lors des moments de recueillement ou encore lorsque la patrie est attaquée, porte une forte puissance d'évocation et de mobilisation. Étroitement associée à la République, dont elle est un des principaux symboles, elle permet à chaque Français de communier autour de l'idéal issu de la Révolution et des principes qui fondent notre pacte social : la Liberté, l'Égalité, la Fraternité. Et si chacun entretient un lien intime avec l'hymne national, celui-ci est le résultat d'une alchimie subtile faite de souvenirs, d'actualité et d'espoir. En ce sens, *La Marseillaise* est à la fois un héritage, un bien commun et un message.

Pour nous aider à mieux la comprendre et à partager les principes qu'elle incarne, le ministère de la défense a proposé tout au long de l'année 2016 des actions pédagogiques et culturelles permettant de s'approprier l'hymne national. Vous trouverez dans les pages qui suivent des exemples de ces actions, ainsi qu'un article de fond sur l'histoire de *La Marseillaise*.

Le 2 décembre se tient au ministère de la défense un important colloque ayant pour thème «La Marseillaise». Si cet événement marque la fin de «l'année de La Marseillaise», vous pourrez retrouver des articles, des exemples d'actions, ainsi que les actes de ce colloque très prochainement sur le site www.cheminsdememoire.gouv.fr. Ce site vous propose, par ailleurs, une nouvelle interface pour découvrir de manière plus dynamique et intuitive l'histoire de la France contemporaine, les lieux de mémoire et les contenus pédagogiques relatifs à l'enseignement de défense, construits avec le soutien et l'aval de l'inspection générale de l'Éducation nationale.



L'AGENDA

NOVEMBRE

- 11** Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 et hommage à tous les morts pour la France.
- 13** Cérémonies d'hommage aux victimes des attentats du 13 novembre 2015.

DÉCEMBRE

- 02** Colloque «La Marseillaise, chant de guerre, chant de liberté», amphithéâtre Valin, au ministère de la défense à Balard.
- 05** Journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.

JANVIER

- 22** 11^e édition de la Journée franco-allemande, instituée par le sommet franco-allemand du 22 janvier 2003.
- 27** Journée internationale de commémorations en mémoire des victimes de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité.



C'est le nombre de couplets de *La Marseillaise*. Si la plupart des Français connaissent le premier couplet ainsi que le refrain, peu sont aujourd'hui capables de chanter l'intégralité de *La Marseillaise*. La version initiale de l'hymne français, écrite par Claude Joseph Rouget de Lisle, comptait six couplets, un septième couplet, appelé «couplet des enfants», dont l'auteur reste à ce jour incertain, a été ajouté en 1792.

Retrouvez l'intégralité de *La Marseillaise* sur le site
www.cheminsdememoire.gouv.fr

LA MARSEILLAISE CHANT DE GUERRE CHANT DE LIBERTÉ

L'ANNÉE DE *LA MARSEILLAISE* S'ACHÈVE, LE 2 DÉCEMBRE 2016, PAR UN COLLOQUE AU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE. CETTE MANIFESTATION SCIENTIFIQUE, QUI REGROUPE DES CHERCHEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS, EST L'OCCASION DE SE PENCHER, TANT D'UN POINT DE VUE HISTORIQUE QUE MUSICOLOGIQUE, SUR LA LONGUE HISTOIRE DES SIGNIFICATIONS ET DES APPROPRIATIONS DE L'HYMNE NATIONAL, SUR SA DIFFUSION À TRAVERS LE MONDE ET SA DESTINÉE INTERNATIONALE.



Hervé DREVILLON

Professeur d'histoire,
directeur de l'Institut
des études sur la guerre
et la paix, université Paris 1
Panthéon-Sorbonne,
directeur de la recherche
au Service historique
de la défense

Composée en avril 1792, à la suite de la déclaration de guerre à l'Autriche, *La Marseillaise* fut d'abord un chant de mobilisation. Elle appelait au combat les bataillons de volontaires levés depuis 1791. En ces temps de révolution, la guerre ne relevait plus de la seule volonté du roi. Elle engageait la nation toute entière et s'affirmait comme un fait politique majeur. Ainsi s'imposait une nouvelle fonction du chant militaire, qui n'avait plus seulement pour fonction d'exalter la fureur guerrière, mais également de souder un corps politique dans l'élan volontaire.

Initialement conçue comme un «chant de guerre pour l'armée du Rhin», *La Marseillaise* se présentait également comme un appel à la lutte contre la tyrannie. Adoptée par les volontaires venus de Marseille pour rejoindre les armées des frontières, elle accompagna la chute de la monarchie au cours du mois d'août 1792.

Avant même la proclamation de la République, le chant des volontaires marquait l'affirmation du peuple souverain et la défense de la Révolution par les citoyens en armes, qui s'approprièrent ainsi la chose publique. La guerre permit de réaliser, dans les faits, l'idée républicaine, avant même son accomplissement institutionnel. C'est d'ailleurs au lendemain de la bataille de Valmy que la République fut proclamée, le 21 septembre 1792. En 1795, la Convention institua ce lien en adoptant *La Marseillaise*, cet hymne guer-

rier, comme «chant national». Né sous la monarchie et écrit par un officier, qui n'était pas acquis aux idées républicaines, ce chant était devenu un symbole de la République.

Cette première phase de l'histoire de *La Marseillaise* en exprimait le caractère essentiel, c'est à dire cette faculté de dire et suggérer bien plus qu'un simple appel au combat. *La Marseillaise* inaugura ainsi la longue histoire de ses appropriations, que ce colloque aura pour ambition de retracer selon trois axes principaux.

LE SUCCÈS INTERNATIONAL D'UN CHANT NATIONAL

Abandonnée par le Premier Empire, puis par les régimes successifs du XIX^e siècle, *La Marseillaise* redevint hymne national le 14 février 1879, au moment où la République se consolidait et affirmait sa filiation avec la Révolution française, dans laquelle elle puisait également son héritage symbolique : après l'adoption de *La Marseillaise*, la fête nationale fut fixée au 14 juillet par la loi du 6 juillet 1880. Cette cristallisation officielle des symboles de la République ne mit pas fin - bien au contraire ! - aux appropriations, aux détournements et aux controverses. *La Marseillaise* poursuivit ainsi son histoire de patrimoine vivant, sans cesse réinventé.

Intimement lié à l'histoire de la République, l'hymne prit une valeur d'exaltation patriotique, au moment du tournant

nationaliste de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, puis au cours de la Première Guerre mondiale. Certains l'opposèrent à *L'Internationale* alors que d'autres, comme Jaurès, affirmaient leur fidélité aux deux chants, rappelant qu'à ses origines, l'hymne socialiste se chantait sur l'air de *La Marseillaise*, soulignant ainsi une profonde et riche ambivalence.

Le chant national, du reste, connut une prodigieuse fortune internationale, en devenant l'emblème de plusieurs mouvements révolutionnaires et même l'hymne de la révolution russe en 1917. L'appel à la lutte contre la tyrannie pouvait, en effet, se prêter à toutes les revendications d'émancipation sociale ou politique.

ENTRE HISTOIRE OFFICIELLE ET DÉTOURNEMENT

Internationale et profondément ancrée dans l'histoire nationale, *La Marseillaise* évoque des principes à valeur universelle, en même temps que l'histoire et l'identité singulières de la France. Symbole de la République, elle est également devenue un emblème de notre pays souvent convoqué avec familiarité. Ainsi s'explique la facilité et la fréquence avec laquelle cet hymne s'est diffusé dans la chanson populaire mondiale. Il suffit, en effet, d'en jouer quelques notes pour le reconnaître et évoquer immédiatement un parfum de France, comme le montre, par exemple, *All you need is love*, la célèbre chanson des Beatles.

... 71





Affiche du colloque.

© SGA/COM 2016

L'hymne solennel réservé aux célébrations officielles devient ainsi un air familier joué, chanté et, parfois, détourné dans d'innombrables occasions.

Les appropriations irrévérencieuses et parfois provocatrices témoignent, à leur façon, de la vitalité de cet hymne chanté, sans cérémonie, dans les stades. Par un paradoxe, qui n'est en réalité qu'apparent, *La Marseillaise* a été investie d'une sacralité familière. L'histoire de ses appropriations, même critiques ou transgressives, marque finalement une forme d'attachement à ce patrimoine et à la volonté de le faire sien, quitte à le transformer. Le débat récurrent sur la modification des paroles jugées trop bellicieuses en est une illustration. La rhétorique du «sang impur», par exemple, a pu susciter certaines critiques ou prises de distance, qui visaient, paradoxalement, à transformer *La Marseillaise* pour la rendre plus fidèle à elle-même et à son statut idéalisé de chant de liberté.

UN PATRIMOINE COMMUN

La clé de cette plasticité réside sans doute dans le contenu même de ce chant profondément ambivalent. Hymne guerrier, qui appelle au combat, il ne saurait être réduit à l'affirmation brutale d'une pulsion agressive. L'appel à la mort des tyrans invite également les Français à se comporter en «guerriers magnanimes» dans le cinquième couplet. Mais au-delà de son ambivalence, *La Marseillaise* joue sur le registre de l'émotion, qui relativise l'instabilité du sens. Elle est, avant tout, une déclaration d'«amour sacré» pour la patrie et pour la «liberté chérie». Scandée par un rythme irrégulier, la forme musicale fut, évidemment, le vecteur privilégié de cet élan passionnel. Elle fut, elle aussi, l'objet de plusieurs interprétations, qui ont néanmoins permis la cristallisation d'un socle commun particulièrement suggestif et adapté au contenu des paroles.

La Marseillaise se présente ainsi comme un formidable objet d'étude, qui offre aux historiens et aux musicologues l'exemple d'une œuvre vivante, sans cesse réinterprétée. Sa vitalité témoigne également de la vigueur des principes dans lesquels la nation se reconnaît.



POUR EN SAVOIR PLUS

www.cheminsdememoire.gouv.fr





Isidore Adrien-Auguste Pils
(1813-1875). «Claude Joseph
Rouget de Lisle chantant pour
la première fois *La Marseillaise*
chez Dietrich, maire de
Strasbourg, 1792». Paris,
musée d'Orsay.
© Roger-Viollet

LA MARSEILLAISE D'HIER À AUJOURD'HUI

Héritée de la Révolution française, *La Marseillaise* accompagne l'histoire de notre pays depuis plus de deux siècles, autant dans ses moments d'espoir et d'allégresse que dans ses bouleversements et ses épreuves les plus tragiques. Symbole d'unité, elle s'est imposée comme le point de ralliement des défenseurs de la liberté, en France et à travers le monde.



Thierry BOUZARD

Historien de la musique



Composée dans la nuit du 25 au 26 avril 1792, sous le titre de *Chant de guerre pour l'armée du Rhin*, *La Marseillaise* est entonnée pour la première fois par son auteur, Joseph Rouget de Lisle, officier du génie apprécié pour jouer du violon et tourner les rimes. Plusieurs versions diffèrent sur les circonstances de sa création : le soir même lors d'un dîner chez Dietrich, le maire de Strasbourg, le lendemain matin après une nuit de composition, ou encore chantée lors d'un repas de corps. L'histoire a conservé le récit immortalisé par Lamartine dans son *Histoire des Girondins* et le tableau d'Isidore Pils, peint en 1849, dans l'euphorie de la proclamation de la II^e République. La première édition de la partition est imprimée sans nom d'auteur, à Strasbourg, par Dannbach et dédiée au maréchal Luckner, ce qui permet de la dater au plus tard de mai 1792, puisqu'il sera par la suite nommé commandant de l'armée du

Nord avant de finir sur l'échafaud en janvier 1794. Dietrich connaîtra le même sort et sera guillotiné en 1793. Opposé comme les autres à la destitution du roi, Rouget échappera à la peine capitale mais sera tout de même emprisonné d'août 1793 à juillet 1794.

L'hymne est d'abord diffusé en France par les clubs et les journaux. François Mireur, futur général, le fait connaître à Montpellier. Il est alors adopté par le bataillon des fédérés volontaires marseillais, appelé par la Convention pour participer à la journée du 10 août 1792 qui voit le renversement de la monarchie constitutionnelle et la Révolution basculer dans la Terreur. La chanson connaît alors un succès foudroyant. Les circonstances de son arrivée à Paris et son adoption par la population de la capitale lui donnent son titre de «La Marseillaise».

Gossec remédie à quelques faiblesses de la partition de Rouget et en fait la première harmonisation pour orchestre sous le titre *L'Offrande à la liberté*. Cette version est donnée en ouverture de tous les spectacles. Choisie par la Convention en 1793 comme hymne officiel, la Convention thermidorienne la décréta «chant national» le 14 juillet 1795 (26 messidor an III). *La Marseillaise* se diffuse rapidement à travers l'Europe. Elle est traduite en anglais et en allemand dès 1792, connue en Suède en 1793, introduite aux États-Unis en 1795.

Associée aux excès révolutionnaires, *La Marseillaise* est proscrite sous l'Empire au profit du *Chant du départ* et de *Veillons au salut de l'Empire*. Elle réapparaît pendant les Cent-Jours, mais est de nouveau interdite sous la Restauration. Puis elle est chantée pendant les Trois Glorieuses, en juillet 1830, et Berlioz en fait une magistrale orchestration avec chœurs, qu'il dédie d'ailleurs à Rouget de Lisle. Toutefois, *La Marseillaise* ne retrouve pas son statut d'hymne, pas plus sous la II^e République que sous le Second Empire. Sa résurgence dans les soubresauts populaires qui emportent les régimes au XIX^e siècle confirme qu'elle est profondément ancrée dans les mémoires par des années d'interprétation et par le souvenir exaltant de la Révolution. *La Marseillaise* demeure un chant subversif qui est réservé aux quartiers populaires des grandes villes.

UNE PATERNITÉ CONTESTÉE

Bonaparte avait fait appel à Rouget pour créer un nouvel hymne, mais son *Chant des combats* donné le 3 janvier 1800 à l'Opéra-Comique fut un échec, comme *Vive le roi* composé pour le retour des Bourbons en 1815. Compositeur d'un seul air de génie, Rouget s'est vu contester la paternité de la mélodie de *La Marseillaise*, d'autant plus que les premières éditions ne comportent pas son nom. Certains y voient la signature de Pleyel, Holtzmann ou même Mozart... En 1863, le musicologue Fétis est assigné en justice pour en avoir attribué la composition à Navoigille, mais il se rétracte. En 1886, le chartiste Arthur Loth en retrouve le thème dans *les Stances de la calomnie* tirées de l'oratorio *Esther*, une partition antérieure à la Révolution, signée de Jean-Baptiste-Lucien Grisons, maître de chapelle de Saint-Omer de 1775 à 1787. L'affaire fait grand bruit, elle amène Constant Pierre à publier ses travaux sur les répertoires musicaux de la Révolution et Julien Tiersot



←
Auguste Pinelli (1823-1878).
«Claude Joseph
Rouget de Lisle rédigeant
La Marseillaise», 1792.
Paris, musée d'Orsay.
© Roger-Viollet



«La Marseillaise»,
partition éditée en 1881,
dessin de Falguière. BnF.
© Roger-Viollet

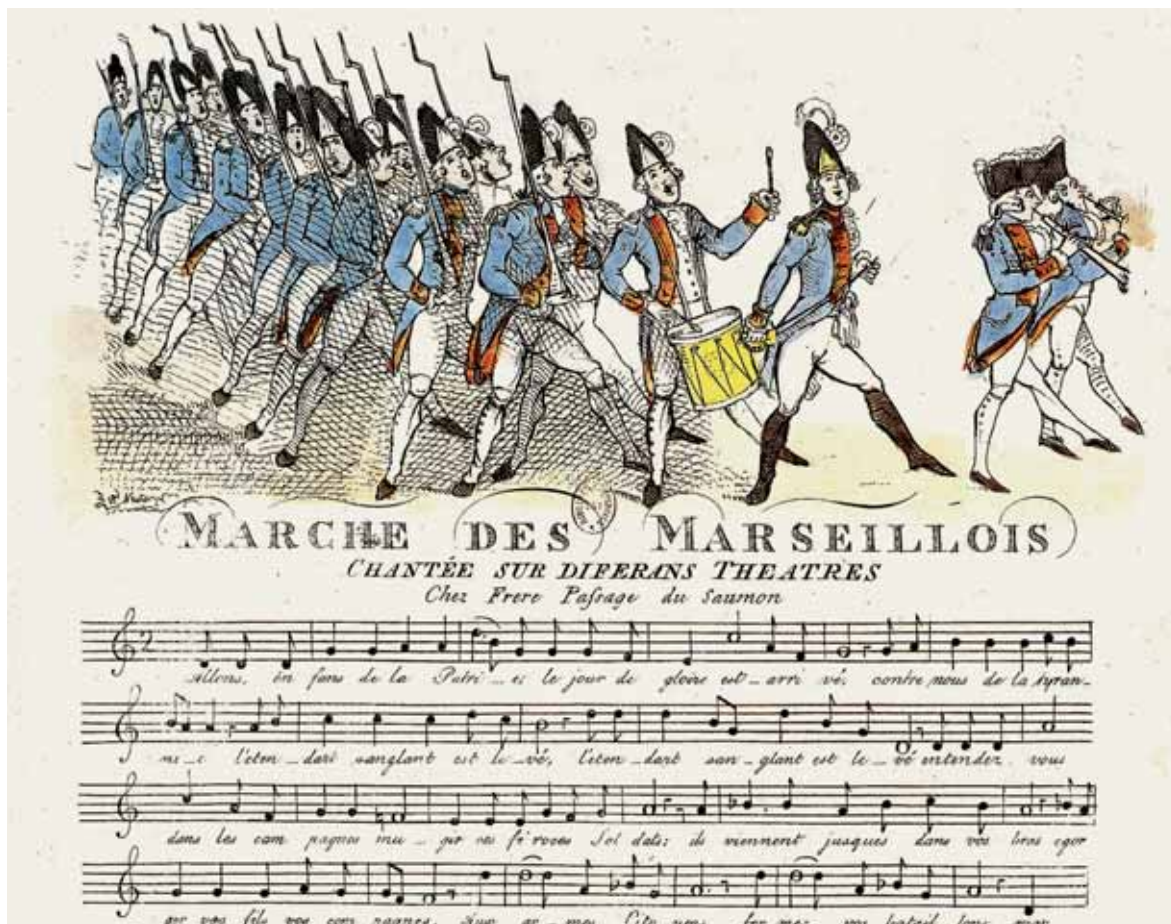


son historique de l'hymne, tous deux défendant ainsi Rouget. Découverte plus récemment, une partition du violoniste virtuose Giovanni Battista Viotti, *Thème et variations en do majeur*, qui serait datée de 1781, donne aussi le thème de *La Marseillaise*. En fait, il n'existe pas de droit d'auteur à l'époque et les emprunts étaient fréquents : le débat est donc loin d'être clos.

UN HYMNE PERÇU COMME SUBVERSIF

Le Second Empire a voulu oublier *La Marseillaise*, l'autorisation de l'interpréter sur scène était systématiquement refusée, sauf à la déclaration de guerre en juillet 1870. Chant insurrectionnel, elle est reprise sous la Commune. Elle est chantée le 8 septembre 1877, lors des obsèques de Thiers. La même année, à la suite de son interprétation dans un théâtre nantais, des députés républicains tentent de rétablir son statut d'hymne. Le 30 juin 1878, M. Sellenick, le chef de la musique de la Garde républicaine, se voit infliger un blâme par le colonel commandant la Garde. Cette sanction exceptionnelle du chef de musique de l'orchestre de prestige de l'armée, et *a fortiori* du régime, se veut exemplaire pour le ministre de la Guerre, le général Borel. Il motive l'interdiction du chant en rappelant l'argument invoqué depuis la Restauration : «Sans parler de la signification politique qu'on pourrait lui prêter, ce qu'il importe d'éviter pour tout ce qui touche à l'armée, le chant de *La Marseillaise*, fait pour le temps de guerre, ne convient pas actuellement à l'armée, puisque nous sommes et que nous voulons rester en paix avec le monde entier». Cette affaire s'inscrit dans l'ultime période de la crise du 16 mai 1877 qui voit basculer le régime, d'institutions attendant la restauration de la monarchie à une république radicale qui va multiplier les gestes symboliques revendiquant son passé révolutionnaire. Certainement concertée avec l'autorité parisienne inaugurant un monument à la République, l'interprétation de Sellenick préfigure le retour en grâce du chant révolutionnaire. Cette affaire n'aura pas d'incidence sur sa carrière, puisqu'il sera élevé au grade de chevalier de la Légion d'honneur et que le ministre de la Guerre lui commandera un pas redoublé pour la fête du 14 juillet 1880. Il restera d'ailleurs en fonction jusqu'à la limite d'âge en 1884.





Première partition
de *La Marseillaise*
de Claude Joseph Rouget
de Lisle, 1792. BnF.
© Roger-Viollet

L'HYMNE NATIONAL DÉFINITIVEMENT ADOPTÉ

Le 14 février 1879, une proposition de loi est présentée par Gambetta, puis retirée. Six jours plus tard, sur proposition du général Gresley, ministre de la Guerre, le Parlement décrète *La Marseillaise* chant national officiel par confirmation du décret du 14 juillet 1795 (26 messidor an III). Une lettre du ministre de la Guerre du 24 février 1879 fait donc savoir que «l'hymne intitulé : *Hymne des Marseillais* sera exécuté dans toutes les circonstances où les musiques militaires sont appelées à jouer un air officiel». La lettre voudrait faire croire que ce chant n'a jamais cessé d'être l'hymne officiel, comme si les autres régimes n'avaient été que des parenthèses historiques : «Un décret-loi, en date du 26 messidor an III (14 juillet 1795), inséré au Bulletin des lois et qui n'a jamais été rapporté, porte que le morceau de musique intitulé : *Hymne des Marseillais*, sera exécuté par les musiques militaires.»

En 1879, il est trop tôt pour une fête nationale, les républicains n'ayant pas encore arrêté de date définitive. La première fête nationale est donc celle du 14 juillet 1880, avec la remise des drapeaux à l'hippodrome de Longchamp, les défilés, les salves d'artillerie et les bals populaires. Depuis cette date, *La Marseillaise* est interprétée lors de toutes les cérémonies officielles.

UNE PARTITION OFFICIELLE

L'adoption d'un hymne officiel nécessite celle d'une partition de référence pour éviter les divergences d'exécution quand plusieurs musiques sont réunies. En 1845, l'adoption des instruments d'Adolphe Sax avait réglé les problèmes d'instrumentation et d'organisation. Il restait à se mettre d'accord sur la partition. L'harmonisation de Gossec ne convenait pas et

celle de Berlioz était destinée avant tout à l'accompagnement d'un chœur et non pour être jouée seule. En 1886, le général Boulanger, alors ministre de la Guerre, lance un concours auprès des chefs de musique et constitue un jury des plus grands musiciens de l'époque. La version officielle pour orchestre est adoptée le 20 mai 1887. Une nouvelle partition est adoptée en 1912 pour pouvoir être exécutée avec des chœurs. Elle est modifiée dans la version de Pierre Dupont, officialisée en 1938 et toujours d'usage, sauf sous la présidence de Giscard d'Estaing qui avait demandé d'en ralentir le tempo.

DES HYMNES DANS TOUTE L'EUROPE

À partir de 1792, les idées révolutionnaires apportées par les armées françaises embrasent les peuples européens. Entre 1809 et 1813, les étudiants et les soldats des corps francs germaniques reprennent les compositions de leurs poètes (Arndt, Weber, Uhland...). *L'Ode à la joie* (*Ode an die Freude*) de Schiller est mis en musique par Beethoven. Ce thème musical, dernier mouvement de la 9^e Symphonie, deviendra l'hymne européen en 1986. En Pologne, *La Varsovienne* de Sienkowski et Kurpinsky est créée en 1831. En Belgique, l'insurrection de 1830 qui mène à son indépendance est déclenchée à l'opéra par les paroles de *La Muette de Portici* d'Auber. En Italie, c'est Verdi dont le nom même symbolise l'unité, Viva VERDI utilisé par les partisans de l'unité signifiant Viva Vittorio Emanuele Re d'Italia (Victor-Emmanuel étant le prétendant au trône italien). *Die Wacht am Rhein* (La Garde au Rhin), écrit en 1840 et mis en musique en 1854, fait office d'hymne national officieux des peuples germaniques pendant la guerre de 1870. La question nationale a aussi inspiré le poète August Heinrich Hoffmann von Fallersleben qui écrit en 1841, sur une partition de Haydn, *Das Lied der Deutschen* ou le *Deutschlandlied*, dont le 3^e couplet est l'actuel hymne allemand. Le modèle est venu des Britanniques qui sont les

premiers à créer des hymnes patriotiques. Dès le milieu du XVIII^e siècle, ils adoptent *Rule Britannia* (1740), *God Save The King* (1745, la mélodie est empruntée à une composition de Lully, ce qui est toujours contesté par les Britanniques) et *Heart Of Oak* (1759), l'hymne des marins de la Navy.

UN DIALOGUE ENTRE LES PEUPLES

Outre l'expression d'une identité collective par le chant, les hymnes nationaux sont aussi un moyen de s'adresser aux autres nations. En ce sens, ils établissent une sorte de dialogue entre les peuples, un concert des nations. La musique et donc la chanson agissent dans le temps long de la mémoire des peuples. On se souvient toute sa vie des chansons apprises dans l'enfance, comme de celles entendues pendant l'adolescence. Ainsi, marquent-elles d'empreintes indélébiles les générations successives. Ces musiques imprègnent la mémoire collective, l'influencent dans son évolution, forcément lente dans ce contexte. L'Europe a chanté d'une seule voix jusqu'à Luther. Non pas les chansons populaires mais le répertoire sacré. Sans forcément parler le latin, les populations le chantaient et en comprenaient le sens. En faisant de l'allemand une langue liturgique, Luther brisait l'unité du latin. Les hymnes nationaux peuvent alors s'interpréter comme une tentative d'instaurer un dialogue entre les peuples, entre les nations, à défaut de pouvoir retrouver l'unité perdue. Dans ces temps qui ne connaissent pas encore l'enregistrement ni les techniques de communication modernes que sont la radio, le cinéma ou la télévision, la chanson est un média essentiel.

UN LIEN COLLECTIF EN PERPÉTUEL DÉBAT

Un hymne national est perçu dans le pays qui l'a adopté comme un outil de cohésion, d'identification collective. Au-delà des paroles, de la mélodie et de son histoire, cette composition acquiert une signification propre permettant à tous de s'y reconnaître. Le changement de statut du chant devenu hymne



→
François Rude (1784-1855).
«Départ des volontaires
de 1792» ou «La Marseillaise».
Haut-relief sur pierre,
1833-1836, Arc
de Triomphe, Paris.
© Iberfoto / Photoaisa /
Roger-Viollet



national atténue sa signification subversive. Alors que *La Marseillaise* est utilisée depuis la Révolution comme un chant politique, les ouvriers vont lui préférer *L'Internationale* dont la musique est composée en 1888. Ce changement est aussi perçu à l'étranger. De février à novembre 1917, *La Marseillaise* fait office d'hymne national pour le gouvernement provisoire de la Russie avant que les bolcheviques ne la remplacent par *L'Internationale*. En France, le film que Renoir consacre à *La Marseillaise*, en 1938, contribue à réconcilier le chant avec les masses populaires, même si cette institutionnalisation continue de susciter des questions. De nos jours, on ne chante que le 1^{er} couplet, le refrain et le 6^e couplet, qui sont de Rouget, ainsi que le 7^e dit «couplet des enfants» attribué à l'abbé Personneaux. Les autres ne sont quasiment jamais interprétés. Les interrogations, critiques et contestations, pour légitimes qu'elles puissent l'être parfois, sont aussi des remises en cause du bien-fondé de son rôle et donc des liens collectifs qui unissent les individus d'une même nation. Malgré une histoire complexe, voilà donc plus de deux siècles que *La Marseillaise* vibre au rythme de l'histoire de France. S'il n'est pas à l'abri des polémiques et même parfois boudé, l'hymne continue d'être perçu comme un symbole d'union et demeure irrémédiablement associé à la République. Il retentit à chacune de ses célébrations : commémorations, cérémonies officielles, célébrations mémorielles, rencontres sportives internationales. *La Marseillaise* est protégée par le délit d'outrage depuis 2003 et doit être enseignée aux enfants des écoles depuis 2005.

AVEC LES FRANÇAIS DANS LEURS ÉPREUVES

L'institutionnalisation de l'hymne passe par son enseignement aux jeunes générations. En 1911, face aux tensions de plus en plus vives qui traversent l'Europe, le ministre français de l'instruction publique, Maurice-Louis Faure, rend obligatoire l'apprentissage de *La Marseillaise* à l'école.

←
Translation des cendres
de Rouget de Lisle aux
Invalides : le cortège,
avenue des Champs-Élysées,
Paris, 14 juillet 1915.
© Wackernie / Excelsior -
L'Équipe / Roger-Viollet



←

Gustave Doré (1832-1883).
«La Marseillaise», gravure
allégorique, 1870. BnF.

© Albert Harlingue /
Roger-Viollet

Lorsque la Première Guerre mondiale éclate, elle s'impose comme le chant de «l'union sacrée», ultime rempart contre l'agression germanique. L'hymne est alors joué et chanté tant sur le front qu'à l'arrière, aux terrasses des cafés, aussi bien lors des cérémonies officielles que dans les spectacles. Symbole de cette ferveur, le 14 juillet 1915, les cendres de Rouget de Lisle sont exhumées du cimetière de Choisy-le-Roi et déposées sous le Dôme des Invalides à Paris, à l'issue d'une cérémonie solennelle.

Elle reste l'hymne national sous le régime de Vichy et n'est pas vraiment concurrencée par *Maréchal nous voilà* qui n'a jamais été officialisé. Elle est aussi chantée par les soldats français en Angleterre, par les prisonniers des stalags comme par les résistants à l'occupant. La constitution de 1946, puis celle de 1958, mentionnent expressément que l'hymne national est *La Marseillaise*. En 1962, elle est chantée aussi bien par les partisans de l'Algérie française que par ceux du général de Gaulle, qui pouvait l'entonner dans ses discours avant qu'elle ne soit reprise par l'assistance. Le 30 mai 1968, les manifestants venus soutenir le Général sur les Champs-Élysées la reprennent en chœur.

Quant à ses interprétations, elles peuvent être appréciées comme celles de Jessye Norman lors du bicentenaire de la Révolution, le 14 juillet 1989 sur la place de la Concorde, ou de Mireille Mathieu, d'autres peuvent être mal comprises, comme la version reggae de Serge Gainsbourg en 1979, et son emploi lors de l'ouverture des matchs de football est souvent sujet à polémiques. Plus récemment, lors de l'hommage rendu par l'Assemblée nationale aux victimes des attentats du 7 janvier 2015, les députés l'ont reprise à l'unisson, symbolisant ainsi l'unité nationale face à la menace terroriste. Ce fut encore le cas lorsque le Parlement s'est réuni en Congrès à Versailles après l'attentat du 13 novembre 2015.

UNE SACRALISATION DU LIEN COLLECTIF

Expression des liens qui unissent un peuple, l'hymne national revêt une dimension sacrée. Son exécution impose de lui manifester le respect par la posture de ceux qui l'interprètent ou qui l'écoutent. On est censé se mettre debout et se découvrir. Ce n'est pas le chant en lui-même qui est sacré, mais ce qu'il représente pour la collectivité. Il est légalement acté dès les débuts de la Révolution quand *La Marseillaise* remplace le *Te Deum* traditionnel : «La Convention, au reçu de la nouvelle, avait décrété la célébration d'une fête civique : sur la proposition du ministre de la guerre Servan, il fut décidé qu'au lieu du *Te Deum* on y chanterait l'*Hymne des Marseillais*. La séance où cette consécration fut donnée au chant de Rouget de Lisle (28 septembre 1792) est la première où il fut fait mention dans l'Assemblée du futur chant national, et l'exécution qui suivit en fut la première audition officielle.»

Dans la liturgie romaine, le *Te Deum* est chanté à l'occasion de services solennels d'action de grâce (victoires, fêtes nationales, naissances princières, rémission d'une maladie, saluts, processions, etc.) et dans toutes les circonstances où l'on veut remercier Dieu. Le remplacement de cette hymne par *La Marseillaise* pour fêter une victoire indique le transfert de sa fonction sacrée. Désormais, ce n'est plus Dieu qui est célébré par le peuple, c'est le peuple qui se célèbre lui-même comme maître de son propre destin. ■



POUR EN SAVOIR PLUS

www.cheminsdememoire.gouv.fr

AURORE TILLAC

Chœur officiel de la République, le chœur de la Garde républicaine est constitué de 45 chanteurs français, recrutés parmi l'élite de la discipline. Chef de cette formation depuis 2007, Aurore Tillac évoque la place particulière de *La Marseillaise* dans le répertoire officiel.



←
Aurore Tillac.
© DR

Qu'est-ce que le chœur de la Garde républicaine et comment en devient-on membre ?

Le chœur de l'armée française est un chœur d'hommes composé d'une quarantaine de chanteurs professionnels. Formation de la Garde républicaine, il est le chœur officiel de la République. Il est régulièrement amené à se produire lors des cérémonies nationales comme le 14 Juillet ou le 11 Novembre et lors d'autres commémorations. Il participe également à des saisons musicales et festivals en France ainsi qu'à des productions sur de grandes scènes françaises, dans la capitale - le théâtre du Châtelet, la Philharmonie de Paris ou encore le théâtre des Champs-Élysées - et en province, notamment à l'auditorium de Bordeaux. Pour intégrer le chœur, il faut passer un concours musical devant un jury composé des chefs de chœur et de membres du chœur. Le concours se déroule en quatre tours. Il commence par un air au choix du candidat, se poursuit par une vocalise et un air au choix du jury. Le candidat doit ensuite procéder à une épreuve de déchiffrage, un quatuor et une épreuve d'unisson. Enfin, un entretien avec le candidat permet au jury d'évaluer ses motivations et son profil.

Dans quelles circonstances chantez-vous *La Marseillaise* ?

Lors de toutes prestations officielles et lors de certains concerts de la formation. Nous avons deux versions de l'hymne national : la version dite « officielle » pour quatre voix d'hommes *a cappella* que nous chantons lors des cérémonies, et la version reprise par le compositeur Hector Berlioz, pour chœur et orchestre. Ces deux versions me touchent car elles sont d'une très grande puissance. Celle de Berlioz, de par sa dimension symphonique, est très impressionnante. Mais nous avons aussi d'autres chants à notre répertoire, notamment *Le Chant des partisans*, *Le Chant du départ*, *La Madelon* et bien d'autres morceaux définis par les services protocolaires du ministère de la défense, en fonction de chaque commémoration.

En tant que chef de chœur de la Garde républicaine, que ressentez-vous lorsque vous dirigez *La Marseillaise* ?

La seule chose que je peux dire c'est qu'en plus de dix ans au chœur de l'armée française, l'émotion est toujours la même au moment de diriger *La Marseillaise*. En tant que chef de chœur, j'aurai simplement un regard purement technique sur cette

pièce. Elle est tout à fait correctement structurée, harmoniquement efficace et très simple à diriger ! Je crois que le souvenir le plus fort fut une cérémonie au camp du Struthof. Nous avons chanté, après le témoignage particulièrement poignant d'un rescapé du camp, le chant de Natzweiler-Struthof et ensuite *La Marseillaise*. Nous avons tous les larmes aux yeux.

Selon vous, quelle place occupe aujourd'hui le chant de Rouget de Lisle dans la société française ?

Il occupe la place que chacun veut bien lui donner ! Ma réponse n'est en aucun cas objective ! *La Marseillaise* est ce qu'elle a toujours été pour les Français, à savoir le symbole contemporain de notre identité nationale. Surtout depuis les terribles attentats que la France a subis, la dimension symbolique de *La Marseillaise* s'est encore renforcée ; c'est aussi un chant rassembleur que des stades entiers font résonner lors des matchs !



La rédaction

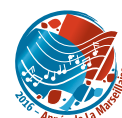


POUR EN SAVOIR PLUS

www.cheminsdememoire.gouv.fr

POUR CONNAÎTRE L'ORGANISATION ET LA PROGRAMMATION
DU CHŒUR DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

WWW.GENDARMERIE.INTERIEUR.GOUV.FR





→
Affiche pour l'emprunt
de 1918, À l'appel de Rouget
de l'Isle... par Jacques Carlu.
Ce dernier reprend
la célèbre représentation
de Rouget de Lisle réalisée
par Isidore Pils en 1849.
© Musée de l'Armée



Sylvie PICOLET

Commissaire de l'exposition,
Division de la recherche
historique, de l'action pédago-
gique et des médiations du
musée de l'Armée

En cette année 2016, déclarée année de *La Marseillaise* par le président de la République et dans le cadre de la commémoration des 180 ans de la mort de Rouget de Lisle, survenue en 1836, le musée de l'Armée a conçu et réalisé une exposition documentaire intitulée «Rouget de Lisle & La Marseillaise». L'événement s'inscrit dans la saison culturelle, scientifique et pédagogique autour de *La Marseillaise*, organisée en partenariat avec le ministère de la défense et le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Présentée sur vingt-deux panneaux répartis dans les galeries de la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides, l'exposition retraçait la création de ce chant, depuis la déclaration de la guerre à l'Autriche, en 1792, jusqu'à la période contemporaine. Comme chacune des expositions documentaires, elle demeure accessible en permanence sous la forme d'une exposition virtuelle. Écrit par Rouget de Lisle, *Le chant de guerre pour l'Armée du Rhin*, renommé ensuite *La Marseillaise*, a connu différents statuts. C'est au départ un chant guerrier que le compositeur André Grétry, ami de Rouget de Lisle, qualifie ainsi «Votre Marseillaise, c'est de la musique à coup de canon». Sur proposition du ministre de la Guerre Joseph Servan, le 28 septembre 1792, *La Marche des Marseillois* devient le chant de la République combattante. Puis, le 24 novembre 1793, *La Marseillaise* est déclarée hymne officiel par la Convention montagnarde. Enfin, elle est adoptée comme hymne national français, en 1879, sous la III^e République.

Chaque panneau est illustré d'une image principale - partition, affiche, objet, ou encore photographie. L'exposition s'articule autour de deux thèmes majeurs : les représentations de *La Marseillaise* et de Rouget de Lisle à travers différentes époques et leur utilisation «intensive» lors de la Première Guerre mondiale. Sont évoqués également la personnalité et la carrière militaire de Rouget de Lisle, la musique militaire et les chants

ROUGET DE LISLE & LA MARSEILLAISE

Conçue et réalisée par le musée de l'Armée dans le cadre de «2016, année de La Marseillaise», l'exposition documentaire, présentée dans la cour d'honneur de l'Hôtel des Invalides jusqu'en octobre, est depuis itinérante et accessible sur le site Internet du musée.

révolutionnaires, les orchestrations mais aussi les interprétations qui ont été faites de *La Marseillaise* lors de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à celle, l'an dernier, de l'hommage aux victimes des attentats de Paris. Des QR-codes placés sur certains panneaux, une fois scannés à l'aide d'un Smartphone, apportent une dimension supplémentaire, sonore ou audiovisuelle. Pour réaliser cette exposition, le musée de l'Armée a puisé dans ses fonds documentaires et ses collections. Plusieurs institutions partenaires ont également contribué à la réunion de documents issus de leurs fonds : l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD), le Service historique de la défense (SHD), la Bibliothèque de documentation internationale contemporaine de l'université de Paris Ouest Nanterre La Défense (BDIC), le service archives documentation patrimoine de Choisy-Le-Roi, le musée Rouget de Lisle de Lons-le-Saunier, la documentation-photothèque des musées de Strasbourg.

Un partenariat conclu avec l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) a permis de rendre cette exposition itinérante. Depuis septembre 2016, elle est présentée dans différentes régions de France et poursuivra sa route pendant plusieurs années au gré des demandes. Les collectivités territoriales, les établissements scolaires et les associations peuvent demander la mise à disposition de l'exposition auprès des services départementaux de l'ONAC-VG de Paris, Marseille, Strasbourg et Lons-le-Saunier, ainsi qu'auprès des services situés dans les chefs-lieux de région, en consultant le site de l'ONAC-VG.



RETROUVEZ L'EXPOSITION SUR

Le site internet du musée de l'Armée : www.musee-armee.fr
Le site de l'ONAC-VG : www.onac-vg.fr



COMPRENDRE LA MARSEILLAISE



La rédaction

TEMPS FORT DE L'ANNÉE 2016, LA COMMÉMORATION DE *LA MARSEILLAISE* S'INSCRIT DANS UN CONTEXTE DE RÉAFFIRMATION DES VALEURS RÉPUBLICAINES. UN DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE EST PROPOSÉ AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES AFIN D'APPROFONDIR LE TRAVAIL D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET DE RENFORCER LES LIENS ENTRE LA NATION, LA DÉFENSE ET LA JEUNESSE.



Du *Chant de guerre pour l'armée du Rhin* à l'hymne national, *La Marseillaise* est profondément ancrée dans l'histoire nationale. Symbole de la République, l'hymne est également porteur de valeurs universelles. Ainsi, il accompagne les citoyens au moment des rendez-vous mémoriels et constitue cet élément concret de rassemblement, d'échange et de partage entre générations.

À l'initiative de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA), le ministère de la défense, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, mène une action de grande ampleur auprès des élèves en diffusant des outils d'enseignement pour mieux comprendre *La Marseillaise*. À la rentrée 2016, des kits pédagogiques sur l'hymne national, réalisés par la Ligue de l'enseignement, ont été adressés à

360 établissements scolaires, pilotes de projets d'enseignement de défense. Les enseignants des écoles primaires et des collèges disposent ainsi d'un support avec des propositions par niveau et par discipline pour mettre en œuvre leur projet sur *La Marseillaise*.

Chaque kit «Au chant, jeunes citoyens !» comprend un livret destiné aux élèves afin de les aider à mieux comprendre l'histoire de l'hymne national et sa portée, un fascicule pédagogique d'accompagnement destiné à l'enseignant pour approfondir le travail mené en classe, un cd-rom proposant différentes interprétations du chant et trois affiches servant de support à un apprentissage collectif. L'envoi du kit pédagogique s'accompagne d'un appel à projets pédagogiques sur *La Marseillaise*. Le bureau des actions pédagogiques et de l'information (BAPI) de la DMPA peut apporter son soutien

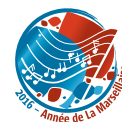
au financement des projets portant sur cette thématique. Les lycées d'enseignement agricole André Paillot de Saint-Genis Laval (69) et Saint-Cyran de Châtillon-sur-Indre (36) ont bénéficié cette année d'une subvention pour leurs projets respectifs, la visite du mémorial de *La Marseillaise* suivie de trois actions citoyennes pour le premier, une création musicale et chorégraphique autour de *La Marseillaise* pour le second.

Dans les mois à venir, le BAPI portera un intérêt tout particulier aux projets d'établissements scolaires, d'associations et de collectivités territoriales qui encourageront les travaux pluridisciplinaires ayant pour thème *La Marseillaise* : son histoire, son sens, ses représentations et ses appropriations au XXI^e siècle ; tout ce qui concourt à maintenir vivant ce lien profond entre l'hymne national, l'armée, la nation et la jeunesse.

Ce dispositif de soutien pédagogique s'inscrit dans une action visant à renforcer le rayonnement de l'enseignement de défense. Chaque année, la DMPA est partenaire de 500 projets pédagogiques d'écoles primaires, collèges et lycées portant sur la connaissance de la mémoire des conflits contemporains, le patrimoine militaire et les valeurs républicaines. Elle soutient annuellement 300 projets de formations d'enseignants et de rallyes citoyens à travers le réseau des trinômes académiques. Cet engagement au plus près de l'action éducative contribue à faire vivre concrètement l'enseignement de défense auprès de la jeunesse et de la communauté éducative. ■



Illustration du kit
«Au chant, jeunes citoyens !».
© Ligue de l'enseignement



POUR EN SAVOIR PLUS
www.cheminsdememoire.gouv.fr



EXPOS, OUVRAGES & MULTIMÉDIAS

**VERDUN,
LA GUERRE AÉRIENNE**

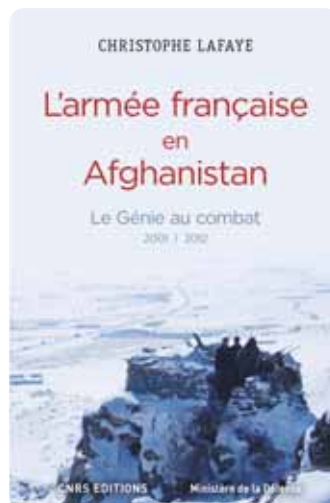
La mémoire de la bataille de Verdun reste associée à la boue des tranchées et aux souffrances des poilus. Or cette bataille emblématique marque aussi les débuts de la guerre aérienne qui inaugure un nouvel aspect des conflits au XX^e siècle avec les raids de bombardement meurtriers sur les villes. Menaçant directement les civils, l'arme aérienne contribue ainsi à instaurer une guerre psychologique. Riche de plus de 170 pièces, le parcours s'organise autour de deux objets phares, le Nieuport XI, premier avion de chasse français produit en masse, et la voiture de sport de Georges Guynemer. En sept séquences, l'exposition propose une lecture renouvelée de la guerre aérienne, diversifie les angles de manière à mettre en lumière les multiples dimensions d'une bataille qui marque un tournant dans l'histoire de la Grande Guerre.

Verdun, la guerre aérienne,
jusqu'au 29 janvier 2017,
musée de l'Air et de l'Espace,
aéroport du Bourget.
www.museeairespace.fr

**GUERRES SECRÈTES**

Inviter le public à pénétrer les coulisses des services secrets et lui faire découvrir ces guerres menées dans l'ombre à travers leurs enjeux, leurs mécanismes, leurs moyens et leurs acteurs, tel est le pari réussi du musée de l'Armée. La période concernée s'ouvre avec le Second Empire et la création des premières institutions de renseignement, puis se poursuit avec la Seconde Guerre mondiale, pour s'achever avec la fin de l'Union soviétique et de la guerre froide en 1991. Le parcours mêle archives et extraits de films de fiction, archives audiovisuelles et entretiens avec des acteurs des guerres secrètes. L'exposition joue de façon délibérée sur ces deux registres que sont la réalité et la fiction, et réussit ainsi à captiver le visiteur tout en l'aidant à mieux appréhender la réalité complexe du renseignement et de l'action clandestine.

Guerres secrètes,
jusqu'au 29 janvier 2017,
musée de l'Armée,
Hôtel des Invalides, Paris 7^e.
www.musee-armee.fr

**L'ARMÉE FRANÇAISE
EN AFGHANISTAN**

L'Afghanistan marque pour l'armée française le retour d'intenses combats. Entre 2001 et 2014, près de 70 000 militaires s'y rendent, faisant de ce théâtre d'opérations un véritable creuset pour une nouvelle génération du feu. La compréhension de ce conflit se révèle indispensable pour appréhender les nouveaux défis qui attendent une armée de Terre en pleine mutation. Pour le génie, cette opération signe le retour au premier plan des savoir-faire liés aux opérations de contre-guérilla, afin de lutter contre les bombes artisanales utilisées par les talibans qui font peser une lourde menace sur les troupes déployées au sol. Cet ouvrage a reçu le prix d'histoire militaire 2015.

L'armée française
en Afghanistan,
le génie au combat,
2001-2012,
Christophe
Lafaye,
coédition
ministère
de la
défense /
CNRS
éditions,
2016, 502
pages, 27 €.

**L'HÔTEL
DES INVALIDES**

Réunissant une trentaine de contributions et près de 300 illustrations, ce beau livre est la première grande publication consacrée au célèbre monument parisien depuis 1974. Illustré de nombreux clichés inédits, l'ouvrage fait le point des connaissances sur la construction, l'architecture et la diversification des fonctions d'un édifice fondé sous Louis XIV pour les vétérans des guerres menées en Europe. Au cours des siècles, l'Hôtel se transforme, devenant mausolée avec l'édification de la chapelle royale par Jules Hardouin-Mansart, puis panthéon des gloires militaires, centre de pouvoirs et de patrimoines militaires et théâtre de grandes célébrations nationales.

L'hôtel des Invalides, sous la
direction d'Alexandre
Gady, coédition
ministère de la
défense, musée
de l'Armée /
édition de
l'Esplanade,
2016, 252
pages, 50 €.





ENSEIGNER LA RÉSISTANCE

L'histoire de la Résistance s'enrichit toujours de nouveaux éclairages, son héritage continue de marquer et d'inspirer notre société et son enseignement occupe une place inédite dans les programmes scolaires, en mêlant histoire et citoyenneté. À l'heure où les programmes scolaires incitent à mieux prendre en compte l'engagement citoyen et à davantage cerner les enjeux de la Résistance, cet ouvrage, auquel 12 historiens spécialistes de la période ont apporté leur concours, offre aux enseignants une synthèse actualisée des connaissances en la matière. Adossés à cette publication, des études et des documents historiques commentés sont consultables en ligne sur : www.reseau-canope.fr

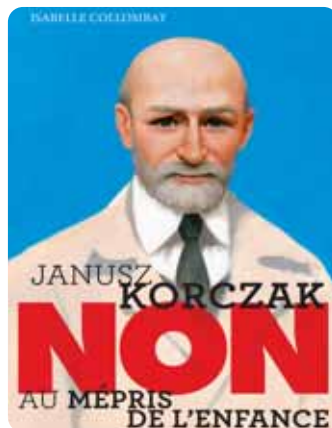
Enseigner la Résistance, sous la direction de Laurent Douzou et Tristan Lecoq, en partenariat avec la fondation de la Résistance, Canopé éditions, 2016, 160 pages, 16,90 €, version pdf 6,99 €.



MÉDECIN EN ALGÉRIE

Un voyage en train est l'occasion pour Pauline de discuter avec son père, Gilles Tardieu, qui lui révèle un pan inconnu de son passé : son engagement dans l'armée en 1959, en tant que jeune médecin, envoyé en Algérie en pleine lutte pour son indépendance. L'auteur s'est inspiré des souvenirs de son propre père, lui aussi médecin et appelé en Algérie, pour imaginer un récit à la fois authentique - le quotidien à hauteur d'homme, la vie de caserne, les patrouilles, les soins aux populations nomades, les mines qui sautent sur les pistes... - et révélateur de l'état d'esprit d'un homme confronté à une vraie guerre qui tente d'exercer son métier et qui sera marqué à jamais par ces deux années. Un sujet rarement évoqué auquel cette BD apporte un éclairage nouveau.

Salam toubib, chronique d'un médecin en Algérie, 1959-1961, Claire Dallanges et Marc Védrières, Delcourt/Mirages, 2016, 160 pages, 18,95 €.



CEUX QUI ONT DIT NON

Depuis toujours, il y a dans le monde des hommes et des femmes qui ont su dire non à ce qui leur paraissait inacceptable... En 1942, Janusz Korczak décide d'accompagner les enfants du ghetto de Varsovie jusqu'au camp de Treblinka. Un acte fort et symbolique qui signe l'engagement d'un homme, médecin, qui a consacré sa vie entière aux enfants, à les soigner, et s'est attaché à penser sur des bases nouvelles les principes de l'éducation et du statut de l'enfant. S'adressant à de jeunes lecteurs, ce roman historique appartient à une collection qui vise à éveiller l'esprit de résistance en offrant des récits de vie de figures fortes dont le courage a su faire triompher la liberté ou la justice. Un dossier documentaire et des photos complètent chaque édition.

Janusz Korczak «Non au mépris de l'enfance», Isabelle Collombat, Actes Sud Junior, 2016, 96 pages, 8 €.



LES MARSEILLAISES EN 14-18

Depuis plus de 200 ans, *La Marseillaise* accompagne l'histoire de France, dans les épreuves comme dans les célébrations. Au cours de la Première Guerre mondiale notamment, l'hymne national a fait l'objet de toutes sortes d'adaptations, de détournements et de réappropriations : «l'air connu», alors très répandu, offrant le double avantage d'être mémorisé et de se diffuser facilement parmi les poilus. Ces compositions écrites «à chaud» témoignent par ailleurs de l'évolution des mentalités. L'interprétation d'une vingtaine de partitions par Jean-Philippe Lafont, chanteur lyrique, accompagné au piano par Cyrille Lehn, offre à chacun une matière sonore totalement inédite.

La Grande Guerre en Marseillaises, Jean-Philippe Lafont et Cyrille Lehn, éditions Hortus avec le soutien du ministère de la défense (DMPA), 2016, 19,90 €.



LE SITE WWW.CHEMINSDEMEMOIRE.GOUV.FR FAIT PEAU NEUVE

Avec une maquette renouvelée et une nouvelle ergonomie, le site offre de nouvelles fonctionnalités et des contenus inédits. L'onglet «Histoire» propose nombreux articles et documents iconographiques et s'enrichit de nouveaux contenus multimédias. L'onglet «Tourisme de mémoire» vous fait découvrir le patrimoine culturel et mémoriel du ministère de la défense et de ses partenaires : hauts lieux de la mémoire nationale, musées, monuments, mémoriaux et nécropoles militaires en France et à l'étranger. «Educo@def», onglet dédié aux enseignants, rejoint le site. Il a été conçu et réalisé sous l'égide de Tristan Lecoq, inspecteur général de l'Éducation nationale. En page d'accueil, un espace met en avant les temps forts de l'actualité mémorielle. Pour l'année 2016, il est consacré à *La Marseillaise* et relaye l'ensemble des actions engagées sur ce thème.

www.cheminsdememoire.gouv.fr

EXPOSITION

Rouget de Lisle &

La Marseillaise





CI-DESSUS

«La liberté guidant le peuple», Eugène Delacroix (détail). Huile sur toile, 1830, Paris. Musée du Louvre.

© Imagno / Roger-Viollet

EN COUVERTURE

«La Marseillaise», dessin de Fauguère. BnF.

© Roger-Viollet

CAHIER DÉTACHABLE - LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE #256 - NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2016 - © SGA.COM

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2016

CAHIER #256

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE



LA MARSEILLAISE

I

Allons ! Enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé, (bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes !

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

II

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (bis)
Français ! Pour nous, ah ! Quel outrage !
Quels transports il doit exciter !
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

III

Quoi ! Des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! Des phalanges mercenaires !
Terrasseraient nos fiers guerriers (bis)
Dieu ! Nos mains seraient enchaînées
Nos fronts sous le joug se ploieraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

IV

Tremblez, tyrans et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez ! Vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix ! (bis)
Tout est soldat pour vous combattre,
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produira de nouveaux
Contre vous tout prêt à se battre.

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

V

Français, en guerriers magnanimes
Portons ou retenons nos coups !
Épargnons ces tristes victimes,
À regret, s'armant contre nous ! (bis)
Mais ce despote sanguinaire,
Mais ces complices de Bouillé,
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

VI

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté, Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (bis)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents !
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

VII

COUPLET DES ENFANTS

Nous entrerons dans la carrière,
Quand nos aînés n'y seront plus
Nous y trouverons leur poussière
Et la trace de leurs vertus. (bis)
Bien moins jaloux de leur survivre
Que de partager leur cercueil
Nous aurons le sublime orgueil
De les venger ou de les suivre.

**Aux armes, citoyens,
Formez vos bataillons,
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur
Abreuve nos sillons !**

